

COMPTE RENDU Réunion de la CLE Mardi 20 septembre 2022


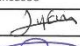


Ordre du jour

- Point sur la sécheresse en cours
- Point sur la pollution de l'usine Lou Légumes à Poilley
- Mise à jour des inventaires cours d'eau et zones humides année 2022
- Présentation pour avis du projet de contrat unique du bassin versant du Couesnon 2023-2028

Personnes présentes :

Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon
Président de la CLE : Joseph BOIVENT

Mardi 20 septembre 2022

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Signature
Collège Elus				
Région Normandie	VOGT	Pierre		
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence		
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane		
Département d'Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann	0	Excusé
Département de la Manche	DENOT	André		
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude		
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre		
Communauté de communes de Bretagne Romantique	GUERCHE	Sandrine		
Liffré Cormier communauté	VEILLAUX	David	0	Excusé
Communauté de commune de l'Ernée	BUCHARD	Constant		
Fougères Agglomération	PARLOT	Cécile		
Val d'Ille Aubigné	MOREL	Gérard		
Mont-Saint-Michel Normandie agglomération	BICHON	Vincent		
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise	0	excusée
Couesnon Marches de Bretagne	EON	Jean-Yves		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert	1	
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	AVRIL	Henri		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	ISAMBARD	Albert		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEONARD	Gilbert		

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Signature
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	CHAPDELAINE	Rémi		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEFEUVRE	Diana		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COIRRE	Jean-Pierre		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BALLUAIS	Michel		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Hervé		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	VASLET	Didier		
Représentants des maires de la Manche	NOEL	Didier		
Représentants des maires de la Manche	GUERIN	Jean-René		
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul		

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Signature
Collectivité Eau du bassin rennais	PINAULT	Pascal	0	excusé
Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon	BOIVENT	Joseph		
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis		
Syndicat Loisanse Minette	DESLOGES	Jean		
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann		

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Signature
Collège Usagers				
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe		
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno		
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian		
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	LAGADEC	Marie-Claire		
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUCCOURET	Bernadette		
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie		
Eau et Rivières de Bretagne	BELLENFANT	Joël		
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé		
Groupe des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia	1	
La Passiflore	HARVEY	Mathilde		
La Passiflore	BOUREL	Gérard		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique	0	Excusé
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic		
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric		
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François		
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel	1	
Collège Etat				

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Signature
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur			
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur			
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur	Martine PINARD		
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonateur du bassin Loire Bretagne			
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur			
Préfecture de la Manche	Le préfet		0	excusé
Préfecture de la Mayenne	Le préfet			
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Le préfet			
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères-Vitré	mandat à MISEN'S		

Autres personnes présentes

mairie de Montreuil des Landes	Ducard	Naïan		
Valérie de Baynant CRAB				
SLA	Seandin	Nicolas		
SICA	EVEN	Isoline		

Assistaient également :

- GAUTHIER Emmanuelle, Syndicat du bassin versant du Couesnon
- LE ROY Sylvie, Syndicat du bassin versant du Couesnon
- DUPONCHEEL François-Xavier, Syndicat du bassin versant du Couesnon

Rédaction : DUPONCHEEL François-Xavier

Résumé

- Un groupe de travail va être proposé pour mener une réflexion sur la récupération d'eau de pluie et la gestion des eaux pluviales.
- Les services Police de l'eau vont prochainement consulter la CLE concernant le dossier de mise aux normes de l'entreprise Légulice.
- Les mises à jour 2022 des inventaires cours d'eau et zones humides sont validées.
- Le contrat unique du Couesnon 2023-2028 est validé.

Les documents projetés lors de la réunion sont disponibles avec la version numérique du présent compte rendu sur <https://bassin-couesnon.fr/bassin-couesnon/le-sage/compte-rendu-reunions>

Mr Boivent accueille les participants et mentionnent les personnes excusées.

- Point sur la sécheresse en cours

Présenté par Sylvie LE ROY

Mr Boivent précise que la CEBR a arrêté ses prélèvements dans le Couesnon à Mézières-sur-Couesnon dès la mi-juillet afin de permettre les prélèvements par EPF à Antrain sans descendre en dessous du débit réservé. Le prélèvement des eaux des drains du Coglais ont continué.

Mr Bourel demande s'il ne faudrait pas revoir les normes de rejets des ICPE et des STEP compte du fait que les cours d'eau ont moins de débit et ne peuvent donc plus diluer la charge de polluant qu'ils reçoivent.

Mr Boivent répond que les normes de rejets en phosphore des stations d'épuration à boues activées sont déjà définies en fonction de l'acceptabilité du milieu à recevoir les effluents. La norme est souvent à 1 mg/l, ce qui est déjà bien. Est-ce qu'il faut aller au-delà ? C'est un vrai sujet ...

Mr Boivent rappelle que s'il n'y avait pas eu de pluie fin août, les risques de pénuries d'eau potable seraient aujourd'hui bien réels. Contrairement au reste de l'Ille et Vilaine, le secteur du Pays de Fougères ne possède pas de réserve. Les prélèvements se font directement dans les cours d'eau. Heureusement que le soutien des nappes est important pour maintenir les débits dans les cours d'eau.

Mme Harvey demande quelle est la part de consommation en eau par l'agriculture.

M. Boivent répond que l'agriculture n'a pas d'autre choix que de prélever. Les cultures ont besoin d'eau toute l'année, comme les forêts d'ailleurs.

Mme Le Roy rappelle les ordres de grandeur obtenus dans le cadre du stage sur la gestion quantitative réalisé en 2019. Si on parle de prélèvements actifs pour l'agriculture (pour l'abreuvement du bétail et pour l'irrigation mais ces derniers sont rares sur le BV Couesnon), par opposition aux prélèvements passifs correspondant à ceux faits par les végétaux tout au long de leur croissance dans la réserve utile du sol, les premiers représentent environ 3.2 millions de m³/an, contre près de 500 000 m³ par les industriels et près de 13 millions de m³ pour la production d'eau potable. Ces chiffres sont en train d'être affinés dans le cadre de l'étude en cours avec le bureau d'études ANTEA.

Mr Boivent indique que la marge de manœuvre concernant les économies d'eau par les industriels est assez restreinte puisqu'ils ont pour la plupart déjà optimisé leur process en ce sens. Par contre les particuliers ont un grand rôle à jouer, la douche et les toilettes c'est 50% de leur consommation. C'est là que les économies en eau pourront être importantes.

Mme Harvey est d'accord avec ce postulat. Ce sont dans les foyers que le potentiel d'économies d'eau est le plus important. Elle dit également qu'il faut maintenir et renforcer la communication car on a

tous l'impression que la sécheresse est terminée : avec les dernières pluies, les pelouses sont de nouveau vertes.

Mr Belloir demande s'il y a des aides pour s'équiper de récupérateur d'eau de pluie.

Mme Le Roy répond qu'en tout cas l'AELB ne subventionne pas ce type de travaux.

Mr Juignet dit qu'il faudra donner des solutions techniques aux habitants pour les orienter dans leurs choix.

Mme Le Roy indique que Mr Leonard de Rives sur Couesnon souhaite que l'on communique sur les possibilités de récupération d'eau pluviale. Un flyer est en cours de rédaction.

Mme Lefevre indique que ce type d'installation est surtout à envisager pour les constructions neuves. Il faut récupérer l'eau mais aussi et surtout favoriser l'infiltration de celle-ci dans le sol.

Mr Bourel ajoute qu'il faudrait aussi envisager la réutilisation des eaux usées.

Mme Harvey répond que ce n'est pas si évident que ça chez les particuliers. Elle indique avoir demandé à un plombier d'installer un système pour récupérer l'eau de la douche pour mettre dans les toilettes, et il ne le lui a pas recommandé.

Mr Boivent considère que pour la réutilisation des eaux usées, ça sera plus facile et judicieux de la mettre en place pour les industries.

Mme Harvey précise aussi que les économies d'eau devront également être accompagnées par un aménagement des versants permettant l'infiltration de l'eau, notamment en plantant des haies et en réalisant des talus.

Mr Salmon dit qu'il faut restaurer les zones humides là où c'est utile. Il ajoute également que si l'on souhaite baisser la consommation en eau de l'agriculture en réduisant les cheptels, on risque d'augmenter l'utilisation des pesticides (car moins de prairies et davantage de cultures de céréales ...).

Mr Janvier estime que le Syndicat du bassin versant du Couesnon pourrait donner des conseils à diffuser dans toutes les collectivités.

Mme Le Roy propose de monter un groupe de travail sur la récupération d'eau de pluie et la gestion des eaux pluviales.

Mr Boivent dit que la première chose à faire, c'est de rechercher les fuites.

Mr Belloir dit que c'est la première chose qu'UFC Que choisir rappelle aux consommateurs. Il faut suivre son compteur mensuellement.

- Point sur la pollution de l'usine Lou Légumes à Poilley

Mme Le Roy rappelle que l'usine exploitée par la société Lou Légume sur le site de Poilley rejette des eaux de process chargées (eau chlorée + matières organiques) dans le bassin de rétention des eaux

pluviales de Fougères agglomération. L'eau se déverse ensuite dans la Guerge. Elle donne la parole à Mme Pinard de la DDTM35 pour expliquer la situation.

Mme Pinard indique donc que la DDTM35 a été informée de ce rejet non conforme en 2020 et a rappelé à la société ses obligations et la réglementation s'appliquant à son rejet. Des procédures administratives sont en cours. LOU Légumes a informé la DDTM de son souhait de déposer son dossier de déclaration loi sur l'eau en octobre après finalisation de l'étude et des essais nécessaires pour définir la filière de traitement des eaux de process de son usine. Le début des travaux est prévu pour mai 2023.

Mme Le Roy précise qu'il n'y a pas eu de mesures effectuées dans l'eau de la Guerge. Il n'y a pas eu de PV adressé à l'entreprise, seulement une mise en demeure administrative.

Mme Harvey s'étonne qu'aucune sanction ne soit appliquée.

Mme Le Roy précise également que la CLE sera consultée sur le dossier même si celui-ci ne relèvera uniquement du seuil Déclaratif.

- Mise à jour des inventaires cours d'eau et zones humides année 2022

Présenté par FX Duponcheel

Mme Harvey demande si les mises à jour réalisées par la DDTM 50 sans validation par la CLE sont fondées.

Mr Duponcheel répond que les diagnostics de ces mises à jour ont été réalisés en consultation avec la technicienne rivière du Couesnon aval et également par mes soins.

Mr Bourel dit qu'il va falloir restaurer les cours d'eau de tête de bassin versant.

Mr Boivent répond que c'est une très bonne transition pour le sujet suivant.

- Présentation pour avis du projet de contrat unique du bassin versant du Couesnon 2023-2028

Présenté par Emmanuelle Gauthier

Mr Bourel demande quel serait le coût total pour restaurer les cours d'eau afin d'atteindre le bon état.

Mme Gauthier répond que les financements alloués au présent contrat ne suffiront effectivement pas à atteindre le bon état des masses d'eau de rivière en 2027. Les budgets ont été façonnés en fonction des moyens des collectivités. Il est important de noter que le budget a fortement augmenté notamment suite à la demande de l'AELB.

Mr Sourdin rappelle que les collectivités doublent leurs investissements, ce qui n'est pas négligeable.

Mr Boivent indique que c'est un contrat ambitieux où les moyens humains et financiers sont augmentés.

Mr Brard demande pourquoi les SCOT ne sont pas signataires d'un tel contrat.

Mr Boivent répond que le syndicat du bassin versant du Couesnon travaille avec les SCOT sur d'autres opérations (protection du bocage, des zones humides, étude sur la gestion quantitative ...).

Mr Belloir demande quelles seraient les conséquences d'une diminution du nombre d'agriculteurs.

Mr Salmon indique que cette diminution est déjà une réalité. Et que ce ne sont pas seulement des départs à la retraite. Beaucoup d'agriculteurs de 40-50 ans jettent l'éponge. Il faut aider les agriculteurs notamment avec les MAEC.

Mme Fretay répond qu'une baisse du nombre d'agriculteurs entrainera sans aucun doute, une intensification des pratiques et une dégradation de la qualité des milieux.

Mme Gauthier précise que le contrat prévoit des actions en faveur de la transmission des exploitations même si elles ne sont pas subventionnées par l'AELB.

Mr Boivent soumet au vote le contrat 2023-2028. Celui-ci reçoit un avis favorable à l'unanimité.